

4 2 « On met parfois des années à comprendre qu'on a été abusé »

Tel était intitulé l'interview de Corinne Schutz réalisée par Patricia Briel, publiée dans Le Temps du 29 janvier 2008. Et qui relate le vécu des jeunes adultes abusés et les conséquences de ces abus sur leur vie.

Interview par Patricia Briel – Le Temps, 29 janvier 2008

Le Temps : *Vous vous intéressez plus particulièrement aux abus commis par des prêtres sur de jeunes adultes. Qu'est-ce qui distingue ces abus de ceux qui sont commis sur des enfants ?*

Corinne Schutz : Ma collègue pédopsychiatre Séverine Cesalli fait un parallèle entre ce type d'abus et l'inceste. Je suis d'accord avec elle, et j'aimerais souligner l'importance de ce parallèle. En effet, que représente un prêtre pour un jeune adulte de 18 ans ? Il est un père spirituel, un père idéal à qui l'on fait confiance. On lui raconte des choses qu'on ne dirait pas à ses propres parents. On a l'impression de participer avec lui à quelque chose de sacré. De par les vœux qu'il a prononcés, ce père incarne la chasteté. Il est aussi une autorité morale. Souvent, il est aussi charismatique. Quant au jeune adulte, il se trouve fréquemment dans une situation fragile lorsqu'il cherche l'aide d'un ecclésiastique. Une expérience sexuelle avec un abuseur le marque généralement pour la vie.

Que ressent la victime face à un tel abuseur ?

Un mélange de désir et de dégoût. Elle développe des sentiments de culpabilité multiples et complexes. Le prêtre déploie en effet des techniques de séduction particulières pour gagner sa confiance, différentes de celles qu'il utiliserait avec un enfant. C'est un manipulateur. Il dira au jeune adulte : « Notre amitié est unique, notre tendresse est spéciale, je te sens proche de Dieu. Je t'aime, je te protégerai ». L'abus sexuel n'est pas toujours marqué par la contrainte, et il n'y a pénétration que dans un tiers des cas. Le jeune adulte se dit : « Qui suis-je, puisque je sens que c'est faux, mais que je ne peux l'empêcher. »

C'est une situation extrêmement conflictuelle. La victime idéalise le prêtre, et celui-ci la mène sur un terrain que l'Église catholique réprovoque depuis des siècles, à savoir la sexualité. Le jeune adulte se demande ce qui se passe, si c'est lui qui a séduit le prêtre. Il s'en convainc, et se sent donc coupable de la séduction opérée par le prêtre. L'épreuve de cette culpabilité est terrible, et va empêcher le jeune de parler ou de dénoncer son abuseur. C'est pour cette raison qu'il faut à mon avis lever la prescription. Une victime peut parfois mettre des années à comprendre qu'elle a été abusée. Enfin, le jeune adulte est moins protégé par la loi que l'enfant. Quand on a 18 ans, la notion de consentement entre en jeu, et cela peut compliquer le problème de la culpabilité.

Quelles sont les conséquences de tels abus sur les jeunes ?

- Il y en a plusieurs : des crises d'angoisse, des dépressions latentes, l'alcoolisme, la drogue et le suicide. Une autre conséquence dont on parle moins mais qui peut être très lourde est la perte de la foi. L'Église catholique affirme qu'elle est la seule à détenir la vérité, la vraie foi, et c'est difficile de quitter une religion qui proclame un tel discours pour aller vers d'autres spiritualités. Si la victime ne fait pas un travail sur elle-même, sa spiritualité, autrement dit le

sens qu'elle donne à sa vie, peut subir des atteintes irrémédiables. Une telle situation peut amener à un désespoir existentiel. J'ai constaté que de tels dégâts se transmettent de manière transgénérationnelle, vers le haut et vers le bas. Des parents âgés qui avaient confiance en l'Église se détournent d'elle et perdent des repères qui étaient importants pour eux. Si les victimes ont des enfants adolescents à leur tour, elles transmettront un sentiment de malaise vis-à-vis de la religion et de la spiritualité.

Comment jugez-vous l'attitude de l'Église face à ces abus ?

Depuis le Moyen Age, l'Église a adopté une attitude de secret qui n'aide pas les victimes à surmonter leur traumatisme. Le philosophe français Michel Foucault a démontré comment la doctrine chrétienne a encouragé la croyance en l'autorité absolue du prêtre, qui requiert une obéissance totale et inconditionnelle des fidèles. Cela a entraîné des abus de pouvoir et renforcé l'idée que le prêtre ne pouvait être jugé que par ses supérieurs.

Voici ce que j'ai pu constater aux Etats-Unis. D'abord, l'Église cherche à apaiser les victimes en feignant l'outrage devant le délit et en clamant qu'elle va s'en occuper, ce qu'elle ne fait pas. Généralement, elle transfère le coupable dans une autre paroisse. Car elle a de la peine à admettre qu'un prêtre ne soit pas un simple pécheur, qu'il n'ait pas été induit en tentation. L'ombre d'Eve plane encore. Ensuite, l'Église va chercher à empêcher la victime de s'adresser aux autorités civiles. Pour parvenir à ses fins, elle peut utiliser des pressions qui vont jusqu'à l'exclusion de la personne abusée de sa paroisse. J'en ai été le témoin. Elle peut aussi blâmer la victime. En effet, une étude scientifique américaine montre que les abus commis contre les femmes sont considérés comme de moindre importance que ceux commis sur des enfants, et que la responsabilité de ces abus est souvent imputée aux femmes.

Il y a tout de même eu des progrès récemment. Les directives que la Conférence des évêques suisses a publiées en 2002 sur les abus sexuels font porter aux prêtres l'entière responsabilité de la faute lorsqu'elle est commise dans le cadre pastoral, par exemple lorsque le prêtre est le directeur spirituel de la victime ou qu'il a une relation d'aide avec celle-ci. Cette responsabilité est valable même en cas de consentement « supposé ou exprimé » de la victime.

C'est bien, mais il faut voir si cette théorie est appliquée. Je peux vous dire que lorsque je suis rentrée en Suisse en 2006, j'ai constaté ici les mêmes manœuvres de couverture inadmissibles qu'aux Etats-Unis. Le problème, c'est de savoir ce que l'Église fait de ses prêtres déviants. Sont-ils soignés ? Mis hors d'état de nuire ? Maintenant, ça commence à bouger, grâce aux révélations des médias.

On admet couramment que la pédophilie ne peut être soignée. Qu'en est-il des abus sexuels commis sur de jeunes adultes ?

Dans la notion d'abus sexuels à répétition, il y a des éléments qui suggèrent ce qu'on appelle une fixation érotique, et celle-ci est peu susceptible d'être modifiée. Ce n'est pas impossible, mais c'est peu probable. Quand le schéma érotique d'une personne s'appuie sur l'exploitation de l'autre, il est difficile de le modifier. On constate que les abuseurs ne montrent généralement aucune compassion pour leurs victimes, mais plus pour eux-mêmes. Ils ne comprennent pas qu'ils lui ont fait du mal.

Le célibat imposé aux prêtres peut-il les amener à commettre des abus ?

Je n'en suis pas certaine. Il faut se garder de faire des généralisations. Le célibat peut être malsain, mais la sexualité entre deux adultes aussi. Je ne crois pas par exemple qu'il y ait davantage de prêtres pédophiles dans l'Église catholique qu'ailleurs. Les pédophiles vont choisir des professions dans lesquelles ils seront en contact avec des enfants. Dans la même logique, je ne pense pas que le tabou mis par l'Église sur les relations sexuelles avec les femmes engendre chez les prêtres une attirance pour les jeunes et les enfants.

En conclusion, je souhaite insister sur le fait qu'il est très important de bien comprendre que la notion d'abus, vu la position d'autorité du prêtre, comme d'ailleurs celle du médecin ou du psychiatre, ne se limite pas aux enfants ou aux jeunes adolescents.